

Les enjeux actuels de l'emploi : vers une nouvelle définition de l'action collective

The Struggle for Employment: Towards a new definition of collective action

El sentido actual del empleo: hacia una redefinición de la acción colectiva

Pierre Hamel

Numéro 8 (48), automne 1982

Le chômage et les jeunes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034804ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034804ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hamel, P. (1982). Les enjeux actuels de l'emploi : vers une nouvelle définition de l'action collective. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (8), 127–136.
<https://doi.org/10.7202/1034804ar>

Résumé de l'article

Aux côtés des organisations syndicales, depuis quelques années au Québec, se sont mises sur pied des organisations populaires qui interviennent sur les conditions minimales de travail, le chômage, les droits des travailleurs.

Après avoir présenté quelques questions que soulève l'organisation du travail dans le contexte actuel, le texte se termine sur quelques pistes de discussions qui partent d'un rappel de certaines difficultés que traverse le mouvement syndical tant au niveau de son image que des stratégies qu'il met de l'avant.

Suivent une table-ronde et une brève présentation de trois organisations qui oeuvrent dans ce secteur.

Les enjeux actuels de l'emploi : vers une nouvelle définition de l'action collective

P. Hamel

Aux côtés des organisations syndicales, depuis quelques années, un certain nombre d'organisations populaires au Québec ont été mises sur pied en ayant comme objectif la défense et l'amélioration des droits des travailleurs au niveau du chômage, des conditions minimales de travail, de la discrimination dans l'emploi, etc. L'action de ces organisations prend bien sûr une ampleur nouvelle avec l'aggravation de la crise économique, l'augmentation sans cesse croissante du nombre de chômeurs et par le fait même la multiplication des formes précaires de travail qui ne respectent souvent même plus la loi et les réglementations en vigueur.

Bien que l'on ne puisse pour l'instant brosser un tableau complet de la situation de l'emploi et surtout de son évolution rapide qui devrait tenir compte des changements structurels profonds que suit ce « marché », entre autres par l'introduction de nouvelles technologies, il reste que ces organisations de défense des droits des travailleurs interviennent quotidiennement et développent des stratégies de lutte. Dès lors leur action ne s'inscrit plus sur un strict plan juridique — et par le fait même d'éducation et de formation populaire — mais se pose davantage en termes politiques. C'est pour tenter d'éclairer cette ambiguïté inhérente à toute forme d'action communautaire, c'est-à-dire définir où finit le social par rapport au politique, comment aménager leurs interférences, se demander si c'est souhaitable d'établir une nette démarcation entre les deux, que j'ai rencontré deux militantes acti-

ves à l'intérieur de deux de ces organisations depuis plusieurs années, soit le Mouvement Action-Chômage de Montréal et le groupe Au bas de l'Échelle. Mais j'ai aussi rencontré un permanent du Conseil central de Montréal de la CSN, où l'on a décidé, entre autres, il y a deux ans de mettre sur pied un syndicat des travailleurs et travailleuses sans emploi pour la région de Montréal¹, et d'amorcer, avec l'ensemble des organisations populaires intervenant sur le terrain des conditions de vie, une démarche commune de réflexion et d'action à partir d'un Sommet populaire.

Au cours de ces entrevues, il m'est apparu qu'il serait intéressant d'organiser une table-ronde pour débattre des enjeux et perspectives par rapport auxquels se définissent ces trois organisations. Pour amorcer la discussion, après avoir rappelé de façon très schématique quelques-uns des principaux paramètres qui circonscrivent actuellement la question de l'emploi, j'ai dégagé quelques pistes de réflexion.

L'emploi dans la conjoncture actuelle : éléments de re-définition

En tant que valeur traditionnelle ou même à titre d'élément central de la vie quotidienne, l'emploi est de plus en plus remis en question. Certains, en particulier les jeunes, n'admettent plus qu'il soit considéré comme étant le lieu privilégié de l'épanouissement

individuel ou même de la promotion sociale. Dans ce sens nous verrions se dessiner une nouvelle problématique de l'emploi qui mise sur des rapports sociaux au travail différents où, ce qui compte, ce sont moins les heures que l'on perd à gagner sa vie que celles qui restent et dont l'on veut profiter au maximum. Malgré cela l'emploi et le rapport au travail demeurent déterminants dans le système de la reconnaissance sociale pour tous les travailleurs et, la plupart du temps, ceux qui ne participent pas à la production (entendue au sens large c'est-à-dire incluant le tertiaire) ont tendance à être exclus des autres activités sociales.

En d'autres termes, même si la « mystique du travail » n'occupe plus en occident la place qui lui a été faite au moment de l'essor industriel, même s'il existe une dénonciation de plus en plus virulente qui va souvent jusqu'au refus des formes les plus abêtissantes du travail répétitif, il n'en reste pas moins que pour la majorité des travailleurs la possibilité d'améliorer leur qualité de vie et d'avoir accès à une plus grande justice sociale passe en premier lieu par l'amélioration de leurs conditions de travail et implique comme prérequis la reconnaissance du droit au travail.

C'est en cela, il me semble, que réside tout le sens des luttes ouvrières depuis plus d'un siècle. Et les politiques sociales relatives au travail que nous connaissons aujourd'hui — malgré leur fonction régulatrice et intégratrice — résultent du rapport de forces que la classe ouvrière et les classes populaires ont réussi à établir avec la classe dominante au cours de l'histoire.

Sans procéder pour l'instant à un bilan des acquis sur ce terrain et en particulier en ce qui a trait au chômage et aux conditions de travail des non-syndiqués, mais aussi en n'oubliant pas que les politiques sociales dans le champ du travail n'ont toujours pas de prise sur l'ensemble des facteurs qui déterminent l'évolution du système économique, on peut souligner que les bouleversements technologiques et socio-économiques des dernières années ont affecté le mouvement syndical tant dans sa composition sociale que dans ses modes d'action.

Ce phénomène a été pris en compte, selon divers biais, par un certain nombre d'analyses. À ce propos il y en a qui ont montré que la crise actuelle, qui se développe à travers un double processus de déstructuration et de restructuration du capital, accentue davantage le poids économique qu'exerçait déjà le tertiaire

qui s'inscrit de plus en plus dans le cadre d'une « logique marchande² ».

Ainsi faut-il reconsidérer la distinction traditionnelle que l'on faisait entre travail productif et travail improductif. Dans la même foulée il faut également remettre en cause la conception qui prétend que le tertiaire constitue un secteur non-conflictuel, donc faiblement mobilisateur³.

Il faut bien reconnaître que le tertiaire n'a pas cessé d'augmenter depuis les années 30. Ainsi aux États-Unis 65 % des salariés relèvent présentement du tertiaire contre 32 % pour le secteur industriel. Cependant le tertiaire reste fortement éclaté dans la mesure où il regroupe des travailleurs qui appartiennent à une multitude de branches économiques. C'est en bonne partie cet éclatement qui conduit certains syndicalistes à reconsidérer les formes traditionnelles d'action syndicale, à laisser de côté les slogans dits « unifiants » pour considérer davantage la « spécificité des réalités » et les situations particulières qui relèvent des diverses formes de travail⁴. Dans ce sens l'intention d'élaborer une action de masse de la majorité des travailleurs doit prendre en considération les nombreux clivages qui traversent et déterminent la position sociale et institutionnelle des travailleurs et qui affectent, par le fait même, leurs conditions de solidarité ; travailleurs syndiqués/travailleurs non-syndiqués, travailleurs stables/travailleurs précaires, travailleurs du secteur public/travailleurs du secteur privé. Mais de plus il m'apparaît indispensable de tenir compte également de l'appartenance des travailleurs à divers groupes sociaux qui sont affectés d'une façon spécifique par de multiples discriminations dans leur accès au marché du travail, notamment les femmes, les jeunes, les handicapés, les immigrés, les autochtones.

D'autres analyses⁵ s'intéressent davantage aux aspects institutionnels de la crise que traverse le mouvement syndical. De ce point de vue l'on observerait une dissociation grandissante entre des formes d'action institutionnelles et le recours, par la base, à des modes d'action directe. D'un côté l'on assisterait à une intégration du mouvement syndical qui s'exprime ouvertement par la négociation et les pressions institutionnelles tandis que de l'autre, par le biais de la radicalisation, l'on vise une rupture et l'on exprime un refus plus net à l'égard de l'organisation capitaliste du travail. Dans ce cadre « l'institutionnalisation des conflits de travail » semble cependant prédominante. Sans

transposer complètement ce type d'analyse à la situation québécoise, on peut en retenir que depuis déjà un certain temps les organisations syndicales ne se limitent pas à la défense des intérêts professionnels. En intervenant de plus en plus directement dans le champ social, elles sont devenues de véritables forces politiques.

Si nous considérons l'évolution et la transformation des organisations syndicales au Québec, au-delà de leurs caractéristiques les plus visibles qui ont trait à leur composition sociale, à leur mode d'organisation et de fonctionnement, à leurs stratégies de lutte, ce qu'il m'apparaît important de cerner ce sont les relations qu'elles ont entretenues avec l'État. On sait qu'à l'origine les rapports de force que les organisations syndicales établissaient avec la classe dominante étaient centrés sur la fabrique, l'entreprise. Mais avec les années, en s'étendant et en devenant une véritable force politique, le mouvement syndical débordait le cadre des entreprises pour forcer l'État à reconnaître un certain nombre de droits pour l'ensemble des travailleurs. C'est ainsi qu'ont été mises en place une série de politiques sociales concernant l'accréditation syndicale, le chômage, les normes de travail, etc., par rapport auxquelles les organisations syndicales conservaient, la plupart du temps, peu de moyens de contrôle même si, par ailleurs, elles pouvaient continuer de se battre au niveau des entreprises.

Les conséquences de ces transformations me semblent décisives si nous ajoutons à cela deux faits majeurs à savoir 1° que les politiques sociales revendiquées par les syndicats s'adressaient la plupart du temps à l'ensemble des travailleurs dont la majorité demeure toujours non-syndiquée ; 2° qu'elles sont gérées par l'État qui est le patron de plus de 45 % de la main-d'oeuvre syndiquée du Québec.

En se référant à ce contexte on peut mieux comprendre que le mouvement syndical se soit trouvé débordé à maintes occasions et pourquoi il a pu parfois avoir tendance à se replier sur ses acquis en adoptant des positions défensives. C'est aussi en bonne partie à cause de ce contexte que nous avons vu apparaître ces dernières années au Québec, en marge du mouvement syndical ⁶, quelques organisations dont les objectifs sont de défendre les droits des travailleurs et de revendiquer une amélioration de leurs conditions de travail.

Quelques pistes pour la discussion

Depuis quelques mois, il n'est pas rare d'entendre ou de voir utiliser les expressions de « repli », de « mauvaise image », de « malaise », ou même de « crise » pour caractériser certaines des difficultés avec lesquelles le mouvement syndical est aux prises. Si cette situation est redevable en bonne partie à la restructuration du capital et à ses répercussions sur le système de l'emploi il semble que ceux qui utilisent ces expressions désignent en outre les difficultés propres à une ré-orientation de l'action syndicale compte tenu des nouvelles données socio-économiques. En contre-partie ils ont tendance à proposer une remise en question de la lutte syndicale centrée sur les acquis, un élargissement des droits des travailleurs — par exemple en termes de réduction des temps de travail et de participation à la gestion du travail — de même qu'une ouverture auprès des non-syndiqués.

Sur ce dernier plan on sait que la CSN en 1968 avait, jusqu'à un certain point, innové en affirmant la nécessité pour le mouvement syndical de se battre également sur un deuxième front soit celui de la consommation et des conditions de vie ⁷. Pourtant cette percée idéologique n'était pas parvenue à convaincre l'ensemble du mouvement syndical. C'est d'ailleurs ce qui explique que les organisations populaires ont continué par la suite à intervenir en bonne partie en marge du mouvement syndical, c'est-à-dire sans parvenir à effectuer une véritable alliance avec celui-ci comme ceci a pu être possible dans d'autres pays.

À l'initiative du Conseil central de Montréal, le Sommet populaire soulève à nouveau, cette fois d'une façon plus concrète, la question de l'ouverture auprès des non-syndiqués.

Toutefois cette collaboration avec les non-syndiqués ne se pose pas uniquement autour des enjeux de la consommation et des conditions de vie. Plus fondamentalement les non-syndiqués doivent se battre contre les nombreuses discriminations tant au niveau de l'accès à l'emploi qu'en ce qui concerne le non-respect des conditions minimales de travail. On pourrait parler également de la nécessité de formuler des revendications pour l'application ou l'amélioration des politiques sociales qui touchent l'emploi et le non-emploi.

Sur tous ces aspects les conditions de mobilisation — donc les chances de réussite de l'action collective -

varient en fonction des groupes touchés et des enjeux. On sait déjà qu'il est difficile, par exemple pour les chômeurs, de se référer à une identité collective (ressort essentiel de la mobilisation) qui disparaît avec la perte de l'emploi⁸. Les travailleurs précaires se trouvent sans doute dans une position similaire. Dans ce cadre la revendication du droit au travail de même que

les formes d'action collective qui s'y rattachent méritent d'être re-définies en tenant compte à la fois de la situation objective — en particulier la récession économique et son impact social — et d'une remise en question de plus en plus large d'un syndicalisme qui se limite à la défense des droits acquis.

* * *

TABLE-RONDE : (*Ont participé à la table-ronde : Jody Freeman d'Au bas de l'Échelle, Pierre Leduc du Conseil central de Montréal, Marie Léger du Mouvement Action-Chômage et Pierre Hamel de la RIAC.*)

La revendication du droit au travail

P.H. Dans le contexte actuel, comment doit-on interpréter la revendication du droit au travail? En plus du fait qu'il s'agit là d'une revendication fondamentale concernant l'accès à un travail décent, est-ce qu'elle ne vise pas aussi autre chose comme un autre mode d'organisation et de contrôle du travail? Mais il faut aussi reconnaître que nous nous trouvons actuellement dans une situation délicate dans la mesure où certains groupes de travailleurs occupent de meilleures positions que d'autres. De ce point de vue est-ce qu'on peut toujours parler de la solidarité de l'ensemble des travailleurs?

M.L. Ce qui me frappe, à ce niveau, c'est l'absence de stratégie. Au fur et à mesure que le gâteau menace de diminuer, il y a des affrontements pour s'accaparer du plus gros morceau mais personne ne songe à remettre en question la nature du gâteau. Je trouve ceci inquiétant parce que de la sorte on entretient la division — à la limite on est souvent prêt à écraser celui qui n'a rien pour maintenir ou améliorer sa position — qui effrite la capacité des travailleurs et travailleuses à construire un rapport de forces. On peut dire qu'en période de crise c'est une réaction fréquente... Il reste qu'en ce moment il n'y a pas de stratégie « alternative ».

J.F. Ce qu'il faut considérer en premier lieu, c'est l'accès des travailleurs à la syndicalisation. Il est

important de se battre contre le développement des emplois précaires, qu'ils soient temporaires ou à temps partiel. Dans le même sens il faut réagir contre la sur-exploitation qui rend les travailleurs plus vulnérables face aux employeurs et là je pense au travail industriel à domicile et aux formes de paiement exclusivement à la commission ou au rendement. De plus, au Québec, on ne remet toujours pas en question la semaine de 44 heures, — le travail supplémentaire est donc payé uniquement après 44 heures — on n'abolit pas le travail au rendement, on ne paie pas de congé-maladie, on n'augmente plus le salaire minimum, etc. Tous ses éléments contribuent à canaliser un groupe de plus en plus important de travailleurs vers de petits emplois précaires et à salaire minimum.

Les groupes populaires se sentent très concernés par ces questions. Pour les centrales syndicales il est moins évident que ce soit là un problème.

Il faut dire que ça prend beaucoup de temps pour mobiliser les gens là-dessus. Si nous ne travaillons pas vite et ensemble, le mouvement syndical va être affaibli et la cause des non-syndiqués n'aura pas non plus progressé. Il y aura un plus grand nombre de chômeurs ou de gens partiellement en chômage. Tout le mouvement, dans son noyau fort et dans ses marges, sera affaibli.

On peut penser aussi aux changements technologiques. Par exemple les femmes qui travaillent dans les bureaux ne sont pas encore sensibilisées à ces innovations. Il faut se syndiquer pour être en mesure d'exercer un contrôle sur ces machines, entre autres au niveau du recyclage. Mais qui va les sensibiliser? Si ça ne se fait pas rapidement, les conséquences risquent d'être graves.

M.L. Il est certain que l'augmentation du travail à temps partiel, du nombre de travailleurs qui sont non-syndiqués ou difficilement syndiqués, place le syndicalisme en situation de crise.

J.F. Moins les travailleurs sont enracinés, plus ils sont isolés et deviennent incapables de s'informer pour exercer leurs droits.

P.L. Il semble que nous soyons en présence de deux types d'organisation du travail. Premièrement un

noyau plus stable avec des emplois relativement bien rémunérés, une certaine forme de sécurité d'emploi. Et là se retrouvent généralement des travailleurs syndiqués. Deuxièmement un noyau beaucoup moins stable qui regroupe des emplois extrêmement préca-

Le mouvement Action-Chômage de Montréal

« Le MAC est un organisme qui existe depuis 1970. Durant tout ce temps nos objectifs se sont précisés et notre travail s'est transformé. Pourtant un point commun subsiste dans tout ce changement : la volonté des chômeurs et des chômeuses de prendre en main leur situation.

Au début des années 70, la population défavorisée du quartier Saint-Henri et de Ville Émard s'organisait pour s'informer et se défendre sur plusieurs aspects de ses conditions de vie au travail et à la maison. À Saint-Henri, c'est « la Maison des chômeurs », où on pouvait trouver de l'aide sur le logement, les coupures de gaz, les feux, l'assistance sociale, etc. À Ville Émard, c'est « le local populaire » où on offrait un soutien pour les accidents de travail, le salaire minimum, l'assurance-chômage, etc.

Toute la population de ces quartiers et des quartiers avoisinants trouvait là de l'aide et de l'entraide. On y prenait conscience que dans plusieurs cas où on n'avait pas réussi seul-e, on devenait efficace tous et toutes ensemble.

Parmi les gens qui travaillaient là se trouvaient beaucoup de syndiqué-e-s. Et certain-e-s voulaient militer sur la question du chômage en particulier. À ce moment, la CSN était prête à leur fournir un appui concret. En 1973, ces militant-e-s s'établissaient donc dans des locaux de la CSN. Leur installation marque la création officielle du MAC.

Cette occasion de bénéficier des locaux, services et subventions de la CSN permettait au MAC de se faire connaître plus largement. Plusieurs occupations dans les bureaux de la Commission de l'assurance-chômage (CAC) et quantité d'interventions dans les mass-media ont permis à la population de Montréal d'être sensibilisée à la question du chômage.

Par contre, le MAC se sentait trop identifié à la CSN. Notre action se trouvait limitée aux seul-e-s

syndiqué-e-s CSN, alors que le MAC voulait toucher l'ensemble des sans-travail, syndiqué-e-s ou non. C'est pourquoi en 1976, le MAC déménageait et ouvrait son local [...] ». (Le Manifeste du Mouvement Action-Chômage de Montréal, p. 4-5.)

Concrètement le MAC offre aux chômeurs et chômeuses de la région de Montréal un service de dépannage et des sessions d'information sur la loi de l'assurance-chômage qui ont lieu deux fois par semaine et qui regroupent à chaque occasion une trentaine de personnes.

Depuis deux ans, sur le plan organisationnel, le MAC a adopté un fonctionnement plus large en ajoutant à l'assemblée générale, au Conseil d'administration et au secrétariat des comités de travail sur l'information, le regroupement avec la vingtaine d'autres MAC répartis à travers le Québec, la nouvelle loi sur le chômage prévue pour l'automne prochain et les services qui s'adressent aux sans-travail et auxquels les membres peuvent participer.

Même si la participation aux comités se fait sur une base volontaire, ceux-ci ont grandement facilité l'intégration des membres. Mais il reste que l'on doit tenir compte du caractère transitoire du statut de chômeur et des problèmes de continuité que ceci entraîne nécessairement pour l'organisation.

Il est également important de souligner que l'action du MAC ne se limite pas au dépannage et à la diffusion d'informations sur la loi de l'assurance chômage. Plusieurs luttes ont été soutenues. Mentionnons, entre autres, des actions contre les nouvelles réformes annoncées par le gouvernement fédéral en matière de chômage ou encore, l'an passé, des interventions contre les délais administratifs qui retardaient l'envoi des prestations. Récemment le MAC de Montréal, avec les autres MAC du Québec, a rédigé un mémoire pour dénoncer la nouvelle loi sur le chômage et les coupures qu'elle entraînera.

res — travail à temps partiel, travail à domicile, etc. — où l'on constate un énorme roulement et où il n'y a ni protection, ni sécurité d'emploi.

Nous avons discuté de ces questions et de la tangente que prenait toute l'organisation du travail au Congrès de la CSN la semaine dernière. Il est évident que ceci

Au bas de l'échelle

Le groupe Au Bas de l'Échelle a été mis sur pied en 1975. Il résulte alors de l'initiative de trois organisatrices communautaires, salariées du Centre des services sociaux Ville-Marie, qui susciterent la formation de trois associations distinctes, l'Association du personnel domestique, l'Association des employés de bureau et l'Association des salariés minimum lesquelles regroupaient presque exclusivement des travailleuses non-syndiquées. Ces trois associations faisaient donc partie du groupe Au Bas de l'Échelle. Mais à la fin de 1977 l'Association du personnel domestique devint autonome alors que les deux autres associations se fusionnaient pour devenir indépendantes du Centre des services sociaux Ville-Marie. Celui-ci ayant changé ses priorités il coupa les fonds qu'il avait accordés jusque-là aux associations.

Actuellement Au Bas de l'Échelle regroupe une centaine de membres en règle mais rejoint, par son bulletin périodique, 600 individus et 30 groupes (femmes, travailleurs immigrés). Les objectifs qu'il vise sont de trois ordres :

- favoriser de meilleures conditions de travail, surtout pour les non-syndiqués ;*
- lutter contre toute discrimination au niveau de l'emploi ;*
- favoriser le regroupement et l'autonomie des non-syndiqués.*

Comme le mouvement Action-Chômage, le groupe Au Bas de l'Échelle fait du dépannage auprès des non-syndiqués pour les aider à faire respecter leurs droits, il organise des activités d'information et de formation et mène différentes luttes pour l'amélioration des droits des non-syndiqués mais aussi pour faciliter l'accès à la syndicalisation.

Si le dépannage est davantage assumé par les trois permanents — à chaque semaine ils reçoivent entre 50 et 100 plaintes — il n'en va pas de même pour les sessions d'information et de formation qui portent sur les normes minimales de travail, la santé/sécurité, l'accès à la syndicalisation, la discrimination dans l'emploi et le harcèlement sexuel. Un réseau d'animateurs et d'animatrices a été mis sur pied pour rejoindre

les différents milieux auxquels s'adresse Au Bas de l'Échelle, c'est-à-dire les milieux ethniques, les groupes de femmes et les chômeurs. Plus de 2000 personnes ont été rejointes l'an dernier par ces sessions d'information et de formation.

Afin d'intégrer les nouveaux membres ou même les plus anciens qui ne trouvaient pas de place dans le groupe parce qu'ils étaient au travail durant la journée, on a créé des nouvelles structures qui sont des comités d'action. Deux de ces comités ont été mis en place en mai 1981 soit un comité d'action contre le harcèlement sexuel et un comité d'action pour l'accès à la syndicalisation.

Compte tenu de ses objectifs, les luttes auxquelles le groupe a participé de même que les coalitions qu'il a contribué à organiser concernaient et concernent les normes de travail des non-syndiqués, (1977) un front commun pour obtenir le congé de maternité (1978), les conditions minimales d'emploi et l'accès à la syndicalisation. Il est également intervenu au niveau de la santé/sécurité des non-syndiqués et auprès de la Commission des droits de la personne pour amender la charte des droits et libertés concernant le harcèlement sexuel, l'âge comme motif de discrimination et pour faire adopter des programmes d'action positive pour les femmes et les groupes ethniques en vue de briser les ghettos d'emploi.

Mentionnons de plus qu'Au Bas de l'Échelle a mis sur pied des comités d'action sur les conditions minimales de travail et l'accès à la syndicalisation de même qu'un groupe d'étude sur les fermetures et les faillites, la sécurité d'emploi, le recyclage et la sécurité d'emploi. Enfin on peut souligner que plusieurs membres du groupe se préoccupent davantage des principaux facteurs qui influencent la structuration du marché de l'emploi dans la conjoncture actuelle et en particulier des nouvelles technologies et plus spécialement des micro technologies et de leur impact sur l'emploi des femmes. Dans cette même perspective on s'intéresse aussi aux formes précaires de travail, à savoir le travail à temps partiel, le travail industriel à domicile, le travail contractuel et le travail à la pièce.

constituera une priorité pour le mouvement syndical dans les années à venir. Il faudra voir comment ceci se manifeste dans nos propres lieux de travail en tenant compte, entre autres, des innovations technologiques.

Il me semble qu'il y a lieu de développer de nouvelles solidarités au niveau de la classe ouvrière en dépassant le stade des revendications corporatistes c'est-à-dire en développant des liens avec les groupes populaires et la population en général. Ceci en ne se battant pas uniquement sur la question des droits syndicaux acquis mais aussi sur une amélioration, surtout si on

pense au secteur public, des services offerts à la population.

M.L. Il y a quand même une difficulté des syndicats à mobiliser leurs membres à la base, dans leurs unités, sur des questions comme celles-là.

P.L. Je ne suis pas d'accord. La difficulté n'est pas si énorme. On peut prendre l'exemple des comités de travail du Sommet populaire. Bien entendu il faut tenir compte du contexte.

J.F. Pour ma part, je pense que le Sommet populaire aura un rôle extrêmement important en tant que lieu de discussion, de débat et d'élaboration de straté-

Le Conseil central de Montréal

Le Conseil central de Montréal constitue une forme de regroupement régional à l'intérieur de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui est l'une des trois principales centrales syndicales au Québec. Le rôle d'un conseil central — il y en a 22 à l'intérieur de la CSN qui recouvrent autant de régions du Québec — est avant tout de promouvoir et d'organiser des appuis aux luttes menées par les travailleurs de la région, que ces luttes concernent des conflits de travail, des fronts communs régionaux qui rejoignent aussi les membres d'autres centrales syndicales ou encore des actions visant une amélioration des conditions de vie. Dans ce sens les conseils centraux ont pour tâche la formation syndicale de leurs membres en plus de diffuser de l'information et de susciter la participation des syndiqués de leur région sur les questions qui préoccupent le mouvement ouvrier et par rapport auxquelles les syndiqués décident de mettre en place des moyens d'intervention.

En novembre 1980 les délégués au Conseil central de Montréal ont adopté une série de résolutions pour amorcer une « campagne du droit au travail ». Dans ce cadre ils relançaient la lutte pour le droit au travail en formulant une série de revendications à l'égard des employeurs et des gouvernements dans le but de « résoudre les problèmes reliés à la non-reconnaissance du droit au travail ». C'est ce qui a conduit le Conseil central de Montréal à mettre sur pied, entre autres, en octobre 1981 un syndicat de travailleurs et travailleuses sans emploi. Suite aux fermetures d'usines, une fois la lutte pour sauver les emplois terminée, il n'y avait pas de structure d'ac-

cueil pour les travailleurs et travailleuses sans emploi. Ce syndicat doit avant tout contribuer à « briser l'isolement des chômeurs par rapport aux autres travailleurs employés ».

Autre aspect de cette campagne du droit au travail, la réduction du temps de travail. À ce sujet le Conseil central de Montréal a l'intention d'organiser un colloque dont le thème serait : « travailler moins pour travailler tous et travailler moins pour vivre mieux ». La réduction du temps de travail est l'une des priorités du Conseil central de Montréal. Elle va de pair avec l'obtention de vacances pour tous, de même que d'un 13^e mois de salaire comme il existe dans d'autres pays, l'abaissement de l'âge de la retraite, etc.

Il est important de mentionner enfin que le Conseil central de Montréal a été l'initiateur d'un regroupement des organisations populaires et des syndicats de la région de Montréal. À ce propos un premier Sommet populaire a été organisé en avril 1980 en réponse au gouvernement du Québec qui devait tenir un sommet économique sur l'avenir de Montréal. Cette rencontre à laquelle ont participé plus de trois cents militantes et militants du mouvement syndical et des organisations populaires a permis de jeter les bases d'une organisation plus stable qui a eu la responsabilité d'organiser une deuxième rencontre qui a eu lieu en avril dernier et où des délégués ont adopté un projet à long terme, des plate-formes de revendication (selon les fronts de lutte) et une structure organisationnelle afin de poursuivre une action concertée qui vise une amélioration des conditions de vie et de travail pour l'ensemble des classes populaires de la région de Montréal.

gies. Dans le cas d'Au bas de l'Échelle, jusqu'à maintenant, nous n'avons pas participé de façon très active au Sommet. C'est à peine si nous avons été présents. Par ailleurs nous nous interrogeons sur la portée effective de ce Sommet s'il n'y a pas la participation de la FTQ. Est-ce que ça peut quand même être valable ? Plus le conflit entre les centrales syndicales restera profond et rendra leurs relations précaires sur ce plan plus il sera difficile de construire un véritable « front commun » au niveau du mouvement populaire et syndical.

Toutefois si nous ne trouvons pas les moyens de surpasser notre passé, nous n'aurons pas non plus la force qu'il faut pour développer des actions directes qui pourraient avoir un impact sur la population et sur les politiques gouvernementales. Je trouve ça « choquant » la façon dont le chômage est traité. Je trouve ça « choquant » la façon dont le gouvernement traite le chômage. Nos gouvernants sont paralysés. Pour eux le chômage n'est pas une question prioritaire. J'y vois pour ma part une sorte de mépris.

Vers de nouvelles formes d'action

J.F. « Au bas de l'Échelle » a toujours été concernée par les non-syndiqués. Les trois-quart des gens qui viennent chez nous sont déjà chômeurs. Notre aide consistait d'abord à considérer ce que l'ex-patron aurait dû payer.

Il y a quelques semaines nous avons voté la mise sur pied d'un comité qui étudiera la question des fermetures d'usine, du recyclage, de la formation d'emplois. Nous voulons voir ce qui se fait ailleurs et nous pencher sur la plupart des questions qui ont été traitées par le front « Droit au travail » du Sommet populaire et sur lesquelles nous n'avions pas pris de position collective jusqu'à maintenant.

Nous allons y réfléchir pendant un an et même si nous ne serons pas nécessairement actifs sur ces questions dans l'immédiat, je considère qu'il s'agit là d'une décision importante.

À la CSN et au Conseil central vous vous en préoccupez depuis longtemps. Nous, nous faisons un peu de rattrapage. Et il faut peut-être ajouter que nous ne voulons pas nous limiter aux aspects relatifs à l'organisation du travail mais que nous entendons aborder les

problèmes économiques de fond qui touchent à la fois au développement de l'économie nationale et à la création d'emploi.

P.H. Si on veut proposer de nouvelles formes d'action en tenant compte des dimensions qui viennent d'être soulevées est-ce qu'il ne faudrait pas remettre en question les formes d'action traditionnelle développées par le mouvement syndical en particulier au niveau du secteur public. Est-ce possible de développer une solidarité avec l'ensemble des travailleurs et des citoyens si on pénalise très directement certains groupes d'utilisateurs par les grèves ou les autres moyens de pression utilisés ?

P.L. J'aimerais répondre en faisant un parallèle avec ce qui se passe en France où les grèves dans le secteur public sont peu fréquentes et où l'on fait en sorte que les pressions viennent de l'ensemble du mouvement syndical pour éviter ainsi de pénaliser certains groupes d'utilisateurs. Mais les choses ne se sont jamais développées de cette façon au Québec... Par contre je peux reprendre le discours officiel de la centrale, quand il y a grève, les services essentiels sont respectés. Et en fait c'est vrai...

M.L. À mon sens ceci ne règle pas le problème. Ça ne le pose même pas.

P.L. Mais c'est quoi le problème ? Posons-le !

M.L. Le problème est qu'une grève dans le secteur public ne réalise à peu près jamais ses objectifs. Même si la grève réussit à faire des pressions sur l'opinion publique et peut engendrer des situations insupportables qui forcent le gouvernement à intervenir, avant tout elle permet à ton employeur de faire des économies.

De plus je n'ai pas l'impression que c'est une bonne façon de construire un rapport de forces. Il y a quelque chose d'absurde dans les grèves du secteur public. D'un côté les travailleurs se privent de leur salaire et de l'autre ils privent les utilisateurs d'un service. Ce n'est donc pas l'employeur qui, en premier lieu, est touché. La pression est indirecte et elle se fait par le biais de l'opinion publique. Ce qu'il faudrait avant tout remettre en cause c'est le type de gestion du travail qui s'y effectue. Il faudrait être inventif !

P.L. Je pense qu'il faut construire un nouveau type de rapport de forces dans le secteur public, qu'il faut développer un nouveau syndicalisme qui n'utilise pas nécessairement la grève économique classique.

P.H. Est-ce qu'il ne serait pas nécessaire alors de

revoir, à ce moment, notre conception de l'État, ce qu'on peut en attendre, etc. ?

J.F. La question est peut-être de savoir comment se dégager de notre réflexe défensif qui a tendance à s'accroître en période de crise.

Jusqu'à maintenant à « Au bas de l'Échelle » nous avons revendiqué que l'État intervienne pour donner une meilleure position aux travailleurs non-syndiqués, surtout en ce qui concerne les normes minimales d'emploi et l'accès à la syndicalisation, sans avoir eu un grand succès.

Par contre au niveau des centrales syndicales il y a des actions plus directes comme les manifestations contre le chômage qui se préparent comme durant les années 30. C'est un début. Il y a aussi ce que le Sommet populaire a mis de l'avant en termes de revendications...

M.L. Nous contestons l'État mais dans le fond nous continuons à nous placer dans une position de demandeur vis-à-vis de l'État. Nous devons réfléchir à cette espèce de contradiction et ceci vaut tant pour les groupes populaires que pour les syndicats.

Si on pense en termes d'« alternatives » le mouvement syndical devra s'interroger davantage sur des formules comme la co-gestion et l'auto-gestion. Ainsi au niveau des services publics, l'une des pistes de réflexion est le rapport aux usagers et usagères. Comment dépasser la distinction et les antagonismes qui ont existé traditionnellement entre le 1^{er} et le 2^e front ? On peut penser à l'exemple des garderies, quand il n'y a pas de patron, qu'est-ce que tu fais ?

P.H. Est-ce qu'on ne se bute pas aussi à la dichotomie qui a toujours existé entre l'action communautaire — ou l'action sociale — et l'action politique ?

M.L. Il faut faire éclater cette dichotomie. Lors de la dernière réunion du Mouvement Action-Chômage nous avons constaté qu'il pouvait exister des liens entre les services et la mobilisation. Traditionnellement nous avons tendance à les opposer. Et la faiblesse de nos mobilisations s'explique en partie parce que nous les opposons. L'une des réponses que nous avons trouvées est celle du suivi collectif. À problème collectif, réponse collective. Si l'on se présente à quinze au bureau de l'assurance-chômage, les chances de faire débloquer la machine sont meilleures. De ce point de vue il faut surmonter le clivage entre l'assistance juridique, le dépannage à propos d'un problème spécifique de chômage et la loi, la compréhension que

l'on en a, qui est à l'origine de ce problème. L'organisation sur la base d'un service n'est qu'une entrée qui mène à la remise en question de la législation, du contexte social avec lesquels se débattent les travailleurs et travailleuses sans emploi.

J.F. C'est la même chose chez nous. Mais je trouve qu'au MAC vous réussissez mieux que nous à entreprendre et mener des actions. Les travailleurs qui viennent chez nous sont touchés par des lois très différentes, par des problèmes diversifiés de telle sorte qu'il est presque impossible de regrouper une trentaine de personnes autour d'un même problème.

Je suis tout à fait d'accord avec l'idée de ne pas remettre en question les services. Ils me semblent essentiels surtout si l'on se rappelle l'approche des marxistes-léninistes qui établissaient une coupure radicale entre les luttes économiques et les luttes politiques, avec les conséquences que l'on connaît.

Par ailleurs à partir du moment où l'on récuse cette dichotomie, les conditions pour élaborer des luttes collectives ne sont pas pour autant définies. Pour l'instant il faut reconnaître que les gens sont plus ouverts par rapport à la syndicalisation, qu'ils ont moins de préjugés qu'il y a trois ou quatre ans. C'est intéressant. Il est donc plus facile de parler de nos revendications. Néanmoins en termes d'organisation les choses demeurent difficiles. Comment développer une ténacité suffisante pour passer à travers des réunions... souvent pénibles surtout pour des gens qui n'ont pas d'expérience préalable d'organisation collective ? Il faut trouver des actions dans lesquelles ils pourront s'insérer relativement facilement et acquérir progressivement une confiance et une connaissance plus larges.

P.L. Je trouve intéressant ce que vous apportez. Finalement nous sommes confrontés à des problèmes assez semblables à ceux que vous venez d'évoquer. Comment faire en sorte que les services à caractère « économique » aient une portée politique ? Dans le même sens on peut se demander comment est-ce possible que les gains obtenus à l'échelle des syndicats locaux puissent avoir des retombées pour celles et ceux qui ne sont pas syndiqués ? Lors du dernier congrès de la CSN il était question de trouver des mécanismes pour véhiculer sur le plan national nos grandes revendications au niveau du travail.

Prenons l'exemple de la réduction du temps de travail avec pleine compensation. Si nous nous battons là-dessus, il est certain que cette revendication peut être

obtenue à l'intérieur d'un certain nombre d'entreprises, de façon isolée. La question qui se pose est comment va-t-on réussir à rassembler ces gains locaux pour en faire bénéficier l'ensemble des travailleurs. Il serait important de définir des mécanismes de négociation nationale, d'essayer, via les centrales syndicales, les groupes populaires, de négocier, à l'échelon national, des conditions minimales par rapport à cette revendication.

Ce sont là des préoccupations qui rejoignent celles que vous énonciez. Par rapport au chômage on pourrait l'exprimer de la façon suivante : les travailleurs qui s'adressent à vous pour un problème de chômage peuvent, individuellement, gagner leur point. Mais comment faire en sorte que l'ensemble des travailleurs sans emploi puissent profiter de ces gains individuels ? Le problème est identique pour nous, c'est-à-dire comment articuler nos batailles quotidiennes sur les conditions de travail à une perspective politique.

M.L. Notre conception du politique est en train de se re-définir. Et on n'a pas le choix. Étant donné que l'État, quotidiennement et de plus en plus, pénètre dans notre vie privée il est évident que la forme des luttes n'a plus de rapport avec celles d'il y a 20 ou 30 ans. Nous devons donc changer notre conception de ce qu'est une lutte politique. Dans ce sens, par exemple, il y a des modes de centralisation politique qui ne correspondent plus à la réalité. Ainsi, comme je l'ai dit, compte tenu du fait que l'État s'infiltre dans notre quotidienneté, il s'avère important que notre lutte politique investisse aussi cette quotidienneté.

Pierre Hamel
Université de Montréal
Juillet 1982

NOTES :

¹ Pour une présentation de ces organisations voir plus loin p. 132 et suivantes.

² En France, à ce propos, l'on note que « le secteur des services rendus aux entreprises représente désormais près de 800 000 salariés. Il a été le principal créateur d'emplois [...] depuis quinze ans. La consommation intermédiaire de services par les entreprises a aussi été multipliée par 5,3 de 1959 à 1973 [...] Ceci a deux conséquences que l'on peut dégager de la croissance du secteur tertiaire :

— d'une part, le fait que la consommation de tertiaire qui s'est accrue le plus vite est celle des entreprises et non celle des particuliers change pas mal l'image du tertiaire comme service individualisé, au profit d'une image beaucoup plus marquée par les contraintes de l'échange économique et de la production ;

— d'autre part, le développement de ces services rendus aux entreprises s'est traduit par la décroissance d'échanges non monétaires au sein des entreprises et par l'extension de nouveaux marchés.

Autrement dit, l'accroissement de ce nouveau tertiaire signifie le remplacement progressif des rapports économiques non marchands par des rapports marchands ». J.P. Faivret, J.L. Missika, D. Wolton, « Le Tertiaire introuvable », in CFDT *Le Tertiaire éclaté*, Paris, Éditions du Seuil, 1980, p. 345.

³ Les auteurs cités plus haut mentionnent à ce propos la grève des banques et des P.T.T. en France en 1974. Voir *op. cit.*, p. 346. On pourrait mentionner ici les grèves dans le transport en commun et les hôpitaux.

⁴ À ce propos Émond Maire de la CFDT écrit : « Construire une action de masse au plus près des travailleurs suppose qu'on abandonne les slogans dits unifiants, qui masquent la diversité et la spécificité des réalités et, qu'au contraire, on parte bien des situations réelles, pour bâtir une politique d'action vraiment commune », E. Maire, « Préface », in CFDT *Le Tertiaire éclaté*, *op. cit.*, p. 8.

⁵ Voir en particulier l'analyse d'A. Touraine et M. Wiewiorka, « Mouvement ouvrier et nouveaux mouvements sociaux », in *Crise et avenir de la classe ouvrière*, Éditions du Seuil, Paris, 1979, p. 39-64.

⁶ Même si certaines organisations syndicales les ont soutenues.

⁷ Ceci, implicitement, soulevait le problème de la collaboration avec les organisations non-syndicales — principalement les comités de citoyens — déjà actives sur ce terrain en plus de forcer l'examen des positions de principe et des stratégies syndicales en vigueur.

⁸ Pour une analyse des difficultés de l'action collective autour de la question du chômage voir l'excellent article de O. Galland, M.-V. Louis « Chômage et action collective », *Sociologie du travail*, n° 2, 1981, p. 173-191.